

Kigali, le 7 septembre 1951.-

Nº 2594/A.E.7

Réf. lettre 4750/551/A.E.
du 29 août 1951.-

Objet:

RUHENGER



24263

ation de haricots.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copie de la lettre émarginée de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi.

De manière à obtenir des renseignements concordants vous voudrez bien me communiquer votre réponse sous forme de tableau dont veuillez trouver le modèle ci-dessous:

Territoire	Récoltes	Haricots nécessaires : à la consommation indigène.	Exéderent de haricots pouvant : être vendus sur place	être exportés du Ruanda.
Buteruzaga	Buteruzaga - totale 3780 tonn.	3.600 tonn.	150 t	ruand.

Remarque : 1) Une évaluation provisoire d'articles : l'environnement, autre avis une augmentation de temps faire en les courriels. Au bas de ce tableau vous voudrez bien faire figurer vos avis relatifs au dernier alinéa de la lettre 4750 précitée.-
2) Si les exercices ont de belle veille et en ce cas et au Votre réponse me parviendra le plus tôt possible/au plus tard le 22 septembre 1951.- Pour le Résident du Ruanda en route, Le Résident-adjoint, D.Vauthier,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

R U H E N G E R I.

Le Résident-Adjoint, D. Vauthier,

V. Vanhey

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES.

N° 4750/551/A.E.

1. Annexe.

Objet:

Exportation de haricots.

Doss. 12.18.02

Monsieur le Résident, (deux)

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe copie de la lettre n°536 du 20 courant émanant de la firme R.CHARNON & J. RAHMANI à Elisabethville qui demande l'autorisation d'exporter du Territoire 1.000 tonnes de haricots vers octobre et novembre prochains.

Je vous prie de me faire connaître s'il existe un excédent disponible de haricots et dans l'affirmative le tonnage éventuellement exportable de votre Résidence.

Par ailleurs veuillez me faire connaître votre avis au sujet de l'influence ou les répercussions éventuelles que provoquerait la sortie d'une quantité aussi importante de produits vivriers sur les prix non seulement de cette denrée mais également des vivres en général.-

Le Commissaire Provincial,
remplaçant le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
(sé) M. DE HYCK.

Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.